

Céline Pina: Face au séparatisme islamiste, la solitude des élus locaux

écrit par Antiislam | 8 juin 2019



FIGAROVOX/TRIBUNE – L’essayiste Céline Pina attire l’attention sur la solitude des élus locaux face à la montée du séparatisme islamiste dans certaines villes de France. Les maires se heurtent trop souvent à la passivité des préfetures.

Ancienne élue locale, Céline Pina est essayiste et militante. Elle est la fondatrice de «Viv(r)e la République», mouvement citoyen laïque et républicain appelant à lutter contre tous les totalitarismes et pour la promotion des valeurs républicaines. Elle est l’auteur de Silence coupable (Kero, 2016).

On a beaucoup glosé sur les territoires perdus de la république, beaucoup parlé de ces élus qui par clientélisme, lâcheté ou complaisance favorisent dans le pire des cas la montée de l’islamisme et le communautarisme religieux.

On s'est moins intéressé à ce qui arrivait aux élus qui ont essayé ou essaient de lutter contre cette dérive.

Sont-ils aidés par les institutions ou doivent-ils se débrouiller seuls et inventer comme ils le peuvent des solutions pour lutter contre le séparatisme et la radicalisation?

Le livre d'Arnaud Lacheret «Les territoires gagnés de la République» est un témoignage qui aborde frontalement cette problématique.

L'auteur fut chef de cabinet d'Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape, de 2014 à 2017.

Cette commune connut son heure de gloire lorsqu'un reportage passé au journal télévisé de France 2 montra à quel point les femmes pouvaient être indésirables dans certains cafés ultracommunautarisés de banlieue.

Le sous-titre de cet ouvrage, «Chronique de trois années de bricolage municipal face à la question religieuse en banlieue» est éclairant et montre à quel point les maires sont seuls et souvent démunis face à la montée des revendications séparatistes portées par les tenants de l'islam politique.

Car, ce que le livre montre aussi est la grande pusillanimité des institutions de l'État quand il s'agit de faire vivre les principes censés les fonder.

Même si l'auteur se montre indulgent à leur égard, on constate chez nombre d'acteurs de l'État, un refus de se confronter à certaines réalités, qui parle aussi de la façon dont se font nombre de carrières: savoir ne pas voir ce que l'on a sous les yeux est un art qui fait les ascensions fulgurantes et les règnes longs.

De quoi faire du courage et de la lucidité, la mort des grandes ambitions.

Le risque d'être taxé de racisme ou d'« islamophobie » peut vous rendre infréquentable institutionnellement.

L'exemple de la difficulté à obtenir la fermeture d'une salle de prière clandestine, pourtant réclamée par le bailleur depuis 2014, voulue par la Ville et appuyée par la constatation de problèmes de sécurité, est particulièrement éclairant.

La salle ne sera fermée qu'en 2017.

En cause, la nécessité de préserver son crédit politique: le risque d'être taxé de racisme ou d'«islamophobie» peut vous rendre infréquentable institutionnellement et vous amener à perdre les subventions de l'agglomération, des autres collectivités et de l'État via des arbitrages défavorables.

En cause également le chantage aux prières de rue, frappant les élus d'une image médiatique déplorable.

Il est intéressant d'ailleurs de constater que sur le terrain, l'après Charlie Hebdo n'aboutit pas à une prise de conscience des dangers de la montée des revendications islamistes.

Au contraire, via le mot d'ordre du «pas d'amalgame», l'attentat va provoquer une montée en puissance des revendications religieuses et de la mise en accusation de la France au nom du concept fallacieux d'islamophobie.

C'est ainsi qu'Arnaud Lacheret raconte une scène stupéfiante lors d'une réunion à la préfecture de Région, destinée à faire le point après les attentats et à échanger avec les responsables de l'islam dans le département du Rhône.

L'un des imams prend alors la parole pour faire une déclaration très virulente très anti-laïque, fustigeant l'islamophobie de la France et reprenant des propos que n'aurait désavoués aucun extrémiste.

Que croyez-vous alors qu'il se passa?

Il fut copieusement applaudi par une grande partie des responsables musulmans tandis que préfets et élus restaient sans réaction.

Quand il s'agit de faire respecter la République aujourd'hui rien ne va plus de soi.

Au-delà des différents exemples montrant à la fois la pression sociale et religieuse exercée par l'islam politique, l'autre intérêt du livre est de montrer la difficulté à redresser la situation dans des lieux où la loi n'est plus appliquée depuis des années.

Le bricolage devient alors l'un des seuls moyens de reprendre les choses en main dans un environnement où la prise de conscience institutionnelle est faible et où la solidarité entre ceux qui sont censés défendre notre monde commun est tout sauf évidente.

Quand il s'agit de faire respecter la République aujourd'hui rien ne va plus de soi.

Ainsi la commune de Saint-Denis devient un des étalons du clientélisme et du communautarisme en toute impunité, tandis que tous ceux qui essaient de combattre l'islamisme virulent comme le communautarisme identitaire payent souvent le prix de leur engagement.

Ceux qui cèdent à toutes les sirènes de la compromission semblent intouchables, ceux qui se battent pour la République sont accusés d'être au mieux obsessionnels, au pire, racistes et influencés par l'extrême droite.

Une expérience qu'a vécu la maire d'Ecquevilly, Anke Fernandès. Cette élue courageuse et déterminée s'est confrontée à une association notoirement salafiste dont le prédicateur, Youssef Abou Anas était un de ces imams google de

triste notoriété.

La mosquée a été fermée dans le cadre de l'état d'urgence.

L'arrêt du Conseil d'État permettant la fermeture de cette mosquée est limpide, il dénonce des prêches «appelant à la violence, refusant l'autorité des institutions publiques, discriminant les femmes et appelant au port du voile intégral en toutes circonstances, combattant les confessions chrétienne et juive en soulignant leurs erreurs, leur infériorité et en assortissant la demande de conversion de leurs fidèles de menaces».

On eut pu croire le problème définitivement réglé.

Mais l'imam aux prêches haineux et violents n'a jamais été inquiété, ce qui équivaut pour certains fidèles à démontrer qu'il a été victime d'une injuste cabale.

Il continue même à fréquenter le quartier.

Il faut dire qu'il a de bonnes raisons pour le faire: aujourd'hui, sous l'égide du même groupe et sous l'influence du même imam, une nouvelle mosquée est en construction.

Plus grande, plus imposante, elle est dotée de vastes espaces pouvant servir de salle de cours.

De quoi recommencer une démarche d'endoctrinement et mettre en œuvre un séparatisme actif.

Le fait est d'autant plus inquiétant qu'une des raisons qui a motivé la décision de fermeture était liée à l'emprise de la mosquée sur le quartier.

Certains habitants évoquant un «climat de terreur» où il devenait impossible de pratiquer un islam modéré et expliquant comment les codes religieux devenaient des codes culturels, les codes de la cité.

Quand il existe des représentants d'un véritable islam modéré sur un territoire, ceux-ci sont souvent des atouts (...) mais ils sont rarement soutenus par les institutions.

La situation d'Ecquevilly est exemplaire d'un prosélytisme violent et séparatiste, l'imam est fort défavorablement connu du ministère de l'Intérieur mais lui comme l'association mise en cause paradent aujourd'hui dans la ville, tandis que la Maire se retrouve seule à continuer le combat alors qu'elle réclame simplement le respect des règles communes.

Ce simple fait lui a valu nombre d'attaques mais son témoignage rejoint également celui d'Arnaud Lacheret sur un autre fait: quand il existe des représentants d'un véritable islam modéré sur un territoire, ceux-ci sont souvent des atouts.

C'est ainsi que dans son combat, la maire d'Ecquevilly a pu compter sur le soutien du secrétaire général du Conseil des institutions musulmanes des Yvelines (Cimy) et président de la mosquée de Mantes-Sud, M. Abdelaziz El Jaouhari.

Hélas, ces représentants modérés sont rarement soutenus par les institutions.

Ce sont plus souvent les plus radicaux, représentants de l'Islam politique, qui réussissent le mieux à pénétrer les arcanes du pouvoir et à se faire reconnaître comme interlocuteur.

Au niveau de l'État, on voit ainsi l'AMIF, l'instance de dialogue avec l'islam créée par le pouvoir tomber à bas bruit sous la coupe des frères musulmans, sans que cela ne paraisse inquiéter quiconque.

C'est aussi souvent le cas dans les territoires où les pouvoirs publics semblent ne pas se rendre compte que les associations représentatives des musulmans sont un objectif

important pour l'Islam politique.

Pire encore, on peut constater en suivant de près les itinéraires des maires engagés dans la lutte contre l'islamisme et le communautarisme, à quel point le droit leur est quasiment systématiquement défavorable.

Arnaud Lacheret évoque ainsi «les nombreux jugements qui au nom de principes tout à fait républicains, privent les maires de toute possibilité de choix politique et peuvent conduire à imposer une prise en compte obligatoire du religieux dans les politiques publiques locales».

Le but : exercer un chantage en prenant en otage les élus qui en cas de refus sont assimilés dans le discours à l'extrême droite.

Jacqueline Eustache-Brinio, ancienne maire de Saint Gratien et actuelle sénatrice du Val d'Oise peut en témoigner.

Elle a été condamnée plusieurs fois pour avoir refusé des prêts de salle pour l'Aïd.

Or l'histoire est un peu plus complexe et correspond à des agissements observés ailleurs: une association dite «musulmane» se crée, réclame un lieu de culte tout de suite, organise des prières de rue, se victimise et seulement après demande à rencontrer la Mairie.

Le but: exercer un chantage en prenant en otage les élus qui en cas de refus sont assimilés dans le discours à l'extrême droite, mettre en scène l'occupation de la rue comme preuve de persécution et démonstration de force. Cela a pour effet de rendre tout refus trop coûteux pour être possible.

Bien entendu, pour exercer ces pressions les «habitants» mobilisés viennent étonnamment de tout le département voire d'une partie de la région.

Pendant ce temps, la liste des élus résistants condamnés par la justice, abandonnés par les institutions et vilipendés via des articles de presse s'étend.

Le Maire de Fréjus refuse d'autoriser l'ouverture d'une mosquée car le permis de construire est litigieux et que la commission de sécurité émet des réserves?

Le Conseil d'État finit par l'y contraindre.

Le Maire de Clichy refuse de céder aux exigences d'une association musulmane rigoriste et veut créer une médiathèque à la place d'une salle de prière (la ville en comporte trois)?

Il subira des prières de rue devant sa Mairie, qui ne seront jamais interdites malgré leur caractère complètement illicite, alors que le Préfet en avait le pouvoir.

La liste est longue.

Pour un élu, il est ainsi bien plus rentable de favoriser le repli sur soi et de fermer les yeux sur le prosélytisme de l'Islam politique et radical que d'essayer d'être ferme sur ces questions au risque de subir un opprobre public.

Pire même, parfois, pour invalider certaines décisions, le juge administratif introduit dans l'exposé des motifs des éléments du droit international souvent tirés, sur les questions religieuses, de textes qui nous sont souvent vendus comme «non contraignant» par le gouvernement, mais qui le deviennent grâce à la jurisprudence.

Dès lors comment pourrait-on changer la donne et permettre à un maire de défendre l'esprit de nos lois et notre idéal de civilisation?

Sur le terrain, les élus locaux courageux qui sont en première ligne, subissent non seulement des attaques politiques violentes mais également des condamnations juridiques.

Ce qui perd nos territoires est moins les attaques de l'Islam politique et identitaire, que l'absence d'un diagnostic clair, identifié et partagé au niveau institutionnel permettant que le discours républicain et laïque redevienne la grille de lecture politique et juridique des décisions prise sur le terrain.

Il faut regarder en face les conséquences des jurisprudences du Conseil d'État, le plus souvent défavorables aux maires républicains.

Celles-ci «tendent à instaurer des obligations d'intervention publique des collectivités en faveur d'associations musulmanes, au nom de la liberté de culte», sans jamais réfléchir aux questions d'ordre public ou d'atteinte à la dignité humaine qui posent pourtant de réels problèmes dans certaines pratiques et certains discours.

Le droit peut ainsi offrir ainsi une vraie légitimation à des gens violents, qui refusent notre société et nos lois, mais savent les instrumentaliser au service de la déstabilisation politique.

C'est ainsi qu'Arnaud Lacheret conclut son ouvrage en expliquant que les succès rencontrés dans la reconquête républicaine de Rillieux-la-Pape furent basés sur un mélange de négociations, de bluff, d'intimidation, de bricolage et de communication qui eurent probablement été invalidés par un tribunal administratif, mais qui ont probablement sauvé la commune.

Il n'en reste pas moins que l'État refusant d'ouvrir les yeux sur la menace violente et séparatiste qui sévit sur certains territoires, les institutions n'ont aucune stratégie voire même aucune lecture partagée des attaques communautaires et religieuses que nous subissons.

Du coup, sur le terrain, les élus locaux courageux qui sont en première ligne, subissent non seulement des attaques

politiques violentes mais également des condamnations juridiques.

Une vraie incitation à pratiquer le clientélisme au détriment de l'idéal républicain.

<http://premium.lefigaro.fr/vox/societe/celine-pina-face-au-separatisme-islamiste-la-solitude-des-elus-locaux-20190607>